

Garantie limitée de deux ans de Schluter®-REFLEECE

APPLICATION DE LA GARANTIE LIMITÉE : Sous réserve des conditions et limites stipulées dans la présente **Garantie limitée de deux ans de Schluter®-REFLEECE** (la « **Garantie limitée** »), Schluter-Systems garantit que la sous-couche Schluter®-REFLEECE (le « **Produit** ») sera exempte de défaut de fabrication et offrira le rendement prévu selon un usage normal pendant deux (2) ans suivant la date d'installation lorsqu'elle est installée et utilisée dans le respect de sa durée de conservation et conformément aux modalités et conditions expliquées dans la fiche technique du Produit et les autres documents (collectivement appelés les « **Documents** »¹), ainsi qu'aux directives standard au sein de l'industrie qui ne vont pas à l'encontre des Documents en vigueur au moment de l'installation.

Aux fins de la présente Garantie limitée, le « **Propriétaire** » se définit comme l'utilisateur d'origine de la propriété où le Produit est posé.

La présente Garantie limitée s'applique seulement à des installations aux États-Unis d'Amérique et au Canada. Schluter-Systems n'a en aucun cas la responsabilité de déterminer si le Produit est adapté à l'usage qui en est prévu par le Propriétaire. Il incombe exclusivement au Propriétaire de consulter un installateur expérimenté et professionnel pour garantir l'adaptabilité à l'usage prévu du Produit, du sous plancher ou du substrat et de l'ensemble des matériaux de construction faisant partie de l'installation, ainsi que de voir à ce que les instructions des Documents soient suivies adéquatement.

Puisque Schluter-Systems n'a aucun pouvoir sur la qualité des produits vendus par des vendeurs non autorisés, la présente Garantie limitée s'applique uniquement aux Produits achetés auprès de Schluter-Systems ou d'un vendeur autorisé aux États-Unis ou au Canada, à moins que la loi ne l'interdise. Schluter-Systems se réserve le droit de rejeter les réclamations au titre de la garantie pour les Produits achetés auprès de vendeurs non autorisés, y compris des sites Internet non autorisés.

CORRECTIFS : Si le Produit est installé dans le respect de sa durée de conservation et utilisé conformément aux modalités et conditions précitées, mais qu'il se révèle défectueux au cours de la période prévue par la présente Garantie limitée, le Propriétaire recevra un Produit Schluter-Systems de remplacement pour la section de l'installation d'origine s'avérant défectueuse. L'obtention de ce Produit Schluter-Systems de remplacement est le seul recours du Propriétaire et sa fourniture est la seule obligation de Schluter-Systems.

EXCLUSIONS DE LA GARANTIE : AUX FINS DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE, SCHLUTER-SYSTEMS EXCLUT, ET DANS AUCUNE CIRCONSTANCE N'EN SERA TENUE RESPONSABLE, TOUT DOMMAGE INDIRECT, PARTICULIER, ACCESSOIRE OU CONSÉCUTIF ET TOUS DOMMAGES-INTÉRÊTS PUNITIFS OU EXEMPLAIRES, Y COMPRIS DES PROFITS PERDUS, ATTRIBUABLES OU AUTREMENT LIÉS À UN DÉFAUT DU PRODUIT, SANS ÉGARD À TOUTE RESPONSABILITÉ ABSOLUE OU À TOUTE NÉGLIGENCE ACTIVE OU PASSIVE DE SCHLUTER-SYSTEMS, ET SANS ÉGARD À LA THÉORIE JURIDIQUE (LIÉE À LA RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE, DÉLICTELLE, QUASI-CONTRACTUELLE OU AUTRE). La présente Garantie limitée exclut en outre toute perte ou tout dommage découlant de et autrement liés à : un acte de guerre, du terrorisme, un incendie, une explosion, une catastrophe naturelle, un cas fortuit; un sous-plancher ou un substrat inadéquat, une préparation inadéquate ou un autre défaut du sous-plancher ou substrat; le transperçement du Produit ou du sous-plancher ou substrat par mauvais emploi ou négligence; des actes intentionnels de destruction; un défaut structurel; une mauvaise utilisation du Produit ou un défaut de l'entretenir; une usure normale; des égratignures, des renforcements; une décoloration ou une corrosion (attribuables à une chaleur excessive, des produits nettoyants chimiques, des agents abrasifs ou à un autre élément); l'efflorescence et le pâlissement, qui peuvent survenir naturellement dans les matériaux à base de ciment et ne sont pas considérés comme un état défectueux aux fins de la présente Garantie limitée; des variations de texture, de couleur ou de teinte par rapport à des échantillons de produits, des emballages de produits et d'autres documents de marketing; d'autres causes non liées au Produit (ex. : défaut du revêtement de sol). La présente Garantie limitée exclut les applications à l'extérieur, en zone humide, submergées et de douches vapeur et celles intégrant des carreaux de verre, des carreaux avec un endos de résine, de la pierre naturelle sensible à l'humidité et d'autres revêtements non approuvés, à moins d'avis contraire approuvé par écrit, au cas par cas, par le directeur des Services techniques de Schluter-Systems.

La présente Garantie limitée est conditionnelle et sera réputée nulle et Schluter-Systems aura le droit de refuser toute réclamation connexe dans les cas a) résultant d'une installation ou d'un entreposage inadéquat du Produit, b) où le Produit aura fait l'objet d'une utilisation abusive ou anormale, d'un manque d'entretien ou d'un usage autre que celui pour lequel il a été fabriqué ou de toute utilisation contraire à celles indiquées dans les Documents.

DÉNÉGATION DE GARANTIE : Il n'y a pas d'autre garantie s'appliquant que celle expliquée aux présentes. TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE PRÉVUE PAR LA LOI, Y COMPRIS LES GARANTIES IMPLICITES DE VALEUR MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER (COMME LIMITÉES SELON LES DESCRIPTIONS FOURNIES DANS LES DOCUMENTS), EST LIMITÉE DANS LE TEMPS À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. AUCUNE REPRÉSENTATION, PROMESSE, AFFIRMATION OU DÉCLARATION D'UN EMPLOYÉ OU D'UN MANDATAIRE DE SCHLUTER-SYSTEMS NE POURRA ÊTRE EMPLOYÉE CONTRE SCHLUTER-SYSTEMS, À MOINS D'ÊTRE SPÉCIFIQUEMENT INCLUSE À LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE OU AUTORISÉE PAR ÉCRIT PAR LE DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES DE SCHLUTER-SYSTEMS. Toute description orale ou écrite des Produits a pour seul but de définir les Produits et ne doit pas être interprétée comme une garantie expresse. La présente Garantie limitée est donnée en place et lieu de toute autre garantie expresse ou implicite. Les correctifs ci-inclus sont les seuls correctifs offerts pour manquement à la présente Garantie limitée. Cette garantie vous confère des droits précis, et vous pourriez avoir d'autres droits selon l'État ou la province. Certains États et certaines provinces (ce qui peut inclure le Québec) n'autorisent pas les limitations quant à la durée de la garantie implicite ni les exclusions ou limitations des dommages accessoires ou consécutifs; les limitations et exclusions ci-dessus peuvent donc ne pas s'appliquer dans votre cas. Si une condition de la présente Garantie limitée est interdite par les lois d'un État ou d'une province, elle sera nulle et non avenue, mais le reste de la Garantie limitée demeurera en vigueur. Les clauses de non-responsabilité, les exclusions et les limitations de responsabilité de la présente Garantie limitée ne s'appliquent pas dans la mesure où elles sont interdites par les lois en vigueur (ce qui peut être le cas au Québec). **Aucun changement ni aucune modification aux modalités et conditions de la présente Garantie limitée n'est permis, à moins d'être dûment autorisé par écrit par le directeur des Services techniques de Schluter-Systems.**

Pour obtenir l'information et les documents à jour touchant les garanties et les programmes de Schluter-Systems, veuillez consulter la page https://www.schluter.ca/schluter-ca/fr_CA/garanties.

TRANSFÉRABILITÉ : La présente Garantie limitée s'applique au Propriétaire et ne peut être transférée ni cédée, sauf autorisation par entente écrite signée par le directeur des Services techniques de Schluter-Systems, ou interdiction par une loi d'un État ou d'une province (y compris le Québec, s'il y a lieu).

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : La présente Garantie limitée annule et remplace toutes garanties, ententes et autres déclarations orales et écrites antérieures faites par ou au nom de Schluter-Systems, relativement au Produit ou à son application, et s'applique à toute installation faite le ou après le 3 mars 2025.

RÉCLAMATIONS : Pour faire une réclamation au titre de la présente Garantie limitée, le Propriétaire doit fournir à Schluter-Systems² un avis écrit dans les trente (30) jours suivant la découverte de tout défaut allégué du Produit couvert par cette Garantie limitée, comprenant la date et la preuve d'achat du Produit ainsi que le nom et l'adresse de tous les installateurs, à défaut de quoi la présente Garantie limitée n'aura aucun effet juridique. Schluter-Systems se réserve le droit, à sa discrétion et comme condition à la présente Garantie limitée, d'inspecter le Produit prétendument défectueux sur place, en présence ou non de l'installateur, ce qui pourrait causer un dérangement ou des dommages.

Toutes les réclamations venant des États-Unis doivent être adressées à :

Schluter Systems L.P.
Attn: Warranty Claims Dept.
194 Pleasant Ridge Road
Plattsburgh, NY 12901

Toutes les réclamations venant du Canada doivent être adressées à :

Schluter Systems (Canada) Inc.
Réclamations au titre de la garantie.
21100, chemin Sainte-Marie
Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec) H9X 3Y8

Pour savoir si un vendeur est autorisé, composez le 1 800 472-4588 (aux États-Unis) ou le 1 800 667-8746 (au Canada), ou écrivez à sellersupport@schluter.com.

¹ En cas de divergence entre différents Documents, le document ayant fait l'objet des plus récentes mises à jour aura préséance.

² La présente Garantie limitée ne s'applique qu'à la vente des Produits destinés à être employés aux États-Unis et au Canada. Aux fins de la présente Garantie limitée, Schluter Systems L.P. assurera l'application de la garantie aux Propriétaires des États-Unis, et Schluter Systems (Canada) Inc. aux Propriétaires du Canada.